



# Championnats Départementaux de Cross-Country

**Dimanche 12 janvier 2025**

**Parc de Détente et de Loisirs du Tremblay - Champigny-sur-Marne**

## HORAIRES

8h45	Ouverture du secrétariat		Boucles	Distance
10h00	<b>Masters Masculins &gt;= M1</b>	1985 et avant	Départ + 1PB + 1 MB + 2 GB + Arrivée	8 440m
10h55	<b>Eveils athlétiques F</b>	2016-2018		5'
11h10	<b>Eveils athlétiques M</b>	2016-2018		5'
11h25	<b>Poussines</b>	2014-2015	Départ + 2 miniB + Arrivée	1 260 m
11h40	<b>Poussins</b>	2014-2015	Départ + 2 miniB + Arrivée	1 260 m
11h55	<b>Benjamines</b>	2012-2013	Départ + 1 miniB + 1MB + Arrivée	2 670m
12h15	<b>Benjamins</b>	2012-2013	Départ + 1 miniB + 1MB + Arrivée	2 670m
12h35	<b>Minimes F</b>	2010-2011	Départ + 1 miniB + 1 GB + Arrivée	3 400m
12h55	<b>Minimes M</b>	2010-2011	Départ + 1 PB + 1GB + Arrivée	3 830m
12h55	<b>Cadettes</b>	2008-2009	Départ + 1 PB + 1GB + Arrivée	3 830m
13h20	<b>Cadets</b>	2008-2009	Départ + 1 miniB + 1 PB + 1GB + Arrivée	4 360m
13h20	<b>Juniors F</b>	2006-2007	Départ + 1 miniB + 1 PB + 1GB + Arrivée	4 360m
13h45	<b>Cross Court M</b>	2005 & avant	Départ + 1 PB + 1 GB + Arrivée	3 830m
13h45	<b>Cross Court F</b>	2005 & avant	Départ + 1 PB + 1 GB + Arrivée	3 830m
14h10	<b>Elite F (ES-SE-MA)</b>	2005 & avant	Départ + 2 PB + 1 MB + 1 GB + Arrivée	6 730m
14h50	<b>Juniors M</b>	2006-2007	Départ + 1 PB + 1 MB + 1 GB + Arrivée	5 770m
14h50	<b>Elite M (ES-SE-M0)</b>	1986-2005	Départ + 1 PB + 1 MB + 2 GB + Arrivée	8 440m

## INSCRIPTIONS

ENGAGEMENTS sur <https://athle.live/> jusqu'au 10/01/2025 12h00 (licences "compétition" ou "découverte" dans un club du Val-de-Marne obligatoires et validées au 11/01/2025)

## ACCES

- Véhicule : A4 (sortir pont de Nogent - Champigny), parkings du parc : rue Jack Gourevitch ou Boulevard des Alliés
- Transports : RER A (arrêt 'Joinville' puis bus 110/108 arrêt 'fourchette' ou bus 106 arrêt 'Marronniers' ou arrêt 'Le Parc de Saint-Maur' puis bus 317 arrêt 'Marronniers' ou arrêt 'Champigny' puis bus 116 arrêt 'Parc du Tremblay') ou RER E (arrêt Nogent-Le Perreux puis bus 317 arrêt 'Parc du Tremblay' Stalingrad' ou 116 arrêt 'Parc du Tremblay')



MiniB = Mini Boucle PB = Petite Boucle  
MB = Moyenne Boucle GB = Grande Boucle

# P A R C O U R S



Départ : 100m      Arrivée 100m      Boucle Eveil [Mini Boucle raccourcie] (---) : 490m – AA'BDEA  
MiniB/ Mini Boucle (—) : 530m – ABDEA      PB/ Petite Boucle (—) : 960m – ABDEFGA  
MB/ Moyenne Boucle (—) : 1940m – ABCDEFGA      GB/ Grande Boucle (—) : 2670m – ABCDEFGHIA



Championnats Départementaux de Cross-Country 2025

# INSTRUCTIONS

## 1. ENGAGEMENTS

- Les engagements sont à effectuer sur <https://athle.live/>
- La période d'ouverture des engagements est suffisamment longue pour que les clubs puissent s'organiser et fournir une liste précise.
- **Les engagements seront clos le vendredi 10 janvier à 12h00.**
- Un Champ jury a été ajouté, vous pourrez y noter les juges de vos clubs qui officieront.
- **Les athlètes bénéficiant d'une licence « en cours » (mutation) ou non encore finalisée (PPS non validé) au 11 janvier ne seront pas acceptés.**
- Les championnats sont réservés aux athlètes licenciés « Compétition » FFA. Ni les « pass running », ni les « loisir-santé », ni les « loisir-running » ne sont admis. **Si un athlète titulaire d'une licence LOISR (Loisir Running) souhaite participer au championnat départemental, il faudra effectuer la demande de changement de type de licence pour la passer en COMP (Compétition) avant vendredi 10 janvier auprès de frederic.athle94@gmail.com**
- Les athlètes UNSS n'étant plus autorisés à courir avec leur simple licence UNSS, s'ils souhaitent participer, ils devront OBLIGATOIREMENT soit remplir le questionnaire médical ou présenter un certificat médical pour les mineurs ou bien remplir le PPS pour les majeurs.

## 2. TARIFS D'ENGAGEMENTS

- Vous n'avez rien à payer d'avance. **Vous recevrez une facture après les championnats.**
- Le montant de la facture sera ainsi calculé :
  - Pour chaque athlète engagé et arrivant = 1€
  - Pour chaque athlète engagé et non arrivant = 2€
- Engagements tardifs, ou sur place : 4€
- Il n'y a pas de plafond forfaitaire par club.
- Règlement financier par chèque (à l'ordre du CDA 94) à envoyer au CD Athlétisme 94, 16 avenue Raspail, 94250 Gentilly ou par virement (demander le RIB au Comité)

## 3. ORGANISATION SUR PLACE

- Les dossards seront disponibles au secrétariat, remis à une seule personne responsable de club (une enveloppe séparée sera destinée aux masters hommes). C'est à ce même secrétariat qu'il faudra faire les demandes de modification d'attribution de dossards.
- Modification d'attribution de dossards : Il vous sera possible de demander la modification de l'attribution d'un dossard d'un athlète engagé (mais absent) pour un athlète non-engagé (mais présent). Cela sera gratuit, si le nombre de modifications est raisonnable, et si vous avez pris soin de demander la modification avant la course (formulaire à disposition au secrétariat). Sinon ... cela sera compté comme engagement sur place.

## 4. REGLEMENTS TECHNIQUES

### CATEGORIES D'AGE :

Eveil Athlétique	2016-2018
Poussins	2014-2015
Benjamins	2012-2013
Minimes	2010-2011
Cadets	2008-2009
Juniors	2006-2007
Espoirs	2003-2005
Seniors	1991-2002
Masters 0	1986 à 1990

Masters 1	1981 à 1985
Masters 2	1976 à 1980
Masters 3	1971 à 1975
Masters 4	1966 à 1970
Masters 5	1961 à 1965
Masters 6	1956 à 1960
Masters 7	1951 à 1955
Masters 8	1946 à 1950
Masters 9	1941 à 1945

### CLASSEMENTS PAR EQUIPES :

#### 302.4 Règlements Techniques des épreuves.

- Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories.
- Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.
- L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total de points le moins élevé.

- En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.
- Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.

#### TITRES ATTRIBUES :

##### 304.1.3 Titres attribués

Benjamins	Individuels et par équipes, F & M
Minimes	Individuels et par équipes, F & M
Cadets	Individuels et par équipes, F & M
Juniors	Individuels et par équipes, F & M
Espoirs	Individuels, F & M
Élite	Individuels et par équipes, F & M
Masters Hommes	Équipe
Masters 0 Hommes	Individuels M (les Masters 0 courent dans la course Elite)
Masters Femmes	Individuels F
Masters 0 Femmes	Individuels F
Masters 1 à 10	Individuels F & M (médaille pour le 1 <sup>er</sup> ou la 1 <sup>ère</sup> de chaque catégorie d'âge)
Cross Courts	Individuels et par équipes, TCF & TCM Individuels ESF et ESM

Pas de titre attribué aux poussin.e.s, car ils ont une licence Découverte. Cependant, les 3 premiers et premières se verront attribués les médailles du podium et l'équipe classée première recevra une coupe.

#### COURSES MASTERS :

Les Masters Femmes courent dans la course Elite F.

Les Masters 0 Hommes courent dans la course Elite M.

Les Masters Hommes à compter de la catégorie M1 courent dans la course Masters M.

Les 3 premiers Masters 0 de la course Elite M seront récompensés.

Les 3 premiers Masters (à partir de M1) de la course Masters M seront récompensés.

Les 3 premières Masters 0 de la course Elite F seront récompensées.

Les 3 premières Masters (à partir de M1) de la course Elite F seront récompensées.

Médaille pour le premier ou la première de chaque catégorie d'âge Masters (M2 à M10).

#### CROSS COURT-CROSS LONG :

Seuls les athlètes des catégories espoirs-seniors-masters sont autorisés à participer au cross court. Ils ne peuvent pas doubler cross-court et cross long.

#### CRITERES DE NATIONALITE POUR LES COMPETITIONS INDIVIDUELLES :

Les licenciés Compétition de nationalité étrangère ne peuvent prétendre aux titres et aux médailles de champion des épreuves individuelles ; une médaille commémorative peut leur être attribuée selon leur classement. Quelle que soit sa catégorie d'âge, un athlète est considéré comme étranger dès lors que sa Licence ne mentionne pas qu'il est titulaire de la nationalité française.

#### CRITERES RELATIFS AUX COMPETITIONS PAR EQUIPES :

L'équipe peut comporter au plus un athlète muté ou étranger et ceci pour toutes les catégories.

Quelle que soit sa catégorie d'âge, un athlète est considéré comme étranger dès lors que sa Licence ne mentionne pas qu'il est titulaire de la nationalité française.

Un athlète est considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de douze mois à compter de la date d'obtention de sa mutation.

## 5. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le championnat régional aura lieu 26 janvier 2025 au Parc Interdépartemental Paris-Val de Marne à Créteil.

### 5.1 - Qualifications à titre individuel :

Nombres d'individuels Val de Marnais qualifiés :

BENJAMINES : 50

MINIMES FILLES : 59

CADETTES : 56

JUNIORS F : 35

CROSS COURT FEMMES : 58

ELITE FEMMES : 55 (incluant ESPOIRS, SENIORS ET MASTERS)

BENJAMINS : 50

MINIMES GARCONS : 55

CADETS : 35

JUNIORS HOMMES : 35

CROSS COURT HOMMES : 45

ELITE HOMMES : 66 (incluant ESPOIRS, SENIORS ET MASTERS 0)

MASTERS HOMMES : 77

## 5.2 - Qualifications par équipes

À l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

## 5.3 - Demandes de repêchage

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage 2025 (remplir un formulaire par épreuve et par athlète) se trouvant sur le site de la LIFA. Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA ([cross@athleif.org](mailto:cross@athleif.org)) au plus tard le jeudi 16 janvier à 12h00 (heures de réception du mail faisant foi).

**Toutes les demandes de repêchage et de changement de course sont payantes :**

- **Demande classique : cinq euros (5 €)**

- **Demande tardive : vingt euros (20 €)**

Les personnes, ayant participé à une course Running le même jour que leur Championnat Départemental, ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux

### 5.3.1 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux. **Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.**

Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

### 5.3.2 – Repêchages athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2024 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats Régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage **jeudi 16 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi).

## 5.4 – Demandes de changement cross court – cross long

Toute demande de changement pour un.e athlète qualifié.e sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) est gratuite. Il faudra remplir le document « Demande de changement Cross Court-Cross long » et le renvoyer avant le **jeudi 16 janvier à 12h00**.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent, devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Sans choix de leur part, ils ne seront pas qualifiés

## 5.5 – Modalités de qualifications

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le **lundi 13 janvier avant 12h00**, leurs résultats traités sous eLogica, en envoyant le fichier par email à [jean-sebastien.betrancourt@athleif.org](mailto:jean-sebastien.betrancourt@athleif.org).

La liste des qualifiés sera arrêtée, à l'issue des Championnats Départementaux, par la CRR LIFA lors de la réunion de qualification du **jeudi 16 janvier**.

La liste des qualifiés sera officielle à l'issue de la réunion de qualification du jeudi 16 janvier. Les clubs auront jusqu'au **mardi 21 janvier 9h00** pour désengager leurs athlètes.

## 5.6 – Nous attirons l'attention sur les athlètes non partants aux championnats régionaux et LIFA (Livret hivernal

LIFA : Article 7 – Athlète non-partant aux Championnats Régionaux)

Afin d'éviter une perte de dossard, de puce et d'améliorer la responsabilisation des clubs et de leurs athlètes, **les clubs ayant des athlètes non-partant à un championnat recevront une pénalité de dix euros (10 €)** par athlète non partant. Les athlètes envoyant un justificatif médical dans un délai de 8 jours après le championnat ne seront pas pénalisés.

Un athlète est considéré non-partant s'il ne prend pas le départ de sa course et qu'il figure sur la liste de départ.

## 5.7 – Modalités de qualifications Courses benjamins et benjamines

Nouveauté cette saison : il y aura une course pour les benjamin.e.s au championnat régional.

La méthode de qualification diffère des autres courses puisque ce sera la Commission Départementale des Jeunes qui enverra une liste de cinquante (50) benjamines et cinquante (50) benjamins avant le **mardi 21 janvier à 12h00** par email à [jean-sebastien.betrancourt@athleif.org](mailto:jean-sebastien.betrancourt@athleif.org).